

Allocations familiales, vers la fin de l'universalité

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 03 octobre 2017

source [Boulevard Voltaire]

C'est une vieille lubie de la gauche, partagée par une partie de cette « droite » qui s'excuse en permanence de ne pas être de gauche : la modulation des allocations familiales, voire la remise en cause de leur caractère universel, au nom de l'égalité. Un vieux projet, entamé il y a plusieurs années, accentué par François Hollande, et que le député (LREM) Olivier Véran, rapporteur général à la commission des affaires sociales, souhaite remettre à l'ordre du jour.

L'idée centrale est de « *remettre à plat le système d'aide social français pour qu'il soit le plus égalitaire possible* ». Parce qu'il semble anormal à ses promoteurs qu'une famille « riche » touche autant qu'une famille « pauvre ». Une telle réflexion méconnaît totalement la notion et procède d'une confusion intellectuelle généralisée.

Les allocations familiales ont été créées dans un but très précis : compenser la charge que les couples avec enfants acceptent de supporter en les élevant, parce qu'un enfant d'aujourd'hui sera une force humaine, intellectuelle, économique demain. Et que nos enfants apporteront à la société une valeur d'autant plus grande qu'ils auront été élevés. C'est donc une compensation due par la société aux familles. Cela n'a rien à voir avec une politique sociale, qui tend à réduire les inégalités de conditions et à établir une solidarité entre les membres du corps social.

La confusion vient sans doute du fait que les allocations familiales se sont multipliées, et incluent désormais de nombreuses prestations qui, elles, ont un caractère social. Le RSA en est l'exemple le plus frappant. Versé par les CAF, bien que financé par les départements, il n'a rien d'une prestation familiale et tout d'une aide sociale. Peu à peu, les allocations de base se sont trouvées noyées dans une myriade d'aides sociales d'une autre nature. Et la fragilisation de nombreuses personnes, l'augmentation dramatique du nombre de mères célibataires, l'explosion du nombre de divorces qui sont autant de sinistres financiers pour les familles n'ont rien arrangé.

Comment revenir à cette notion originale, dépoussiérer un système devenu illisible et garantir aux familles cette compensation à la charge de l'éducation des enfants ? D'abord en affirmant le principe, qui s'est évanoui de la conscience collective. Ensuite en distinguant bien les prestations familiales des prestations sociales, leur financement et les organismes qui les servent. Il n'appartient pas aux CAF de verser les pensions alimentaires impayées à la suite de jugements de séparation, mais à une caisse spécifique de solidarité.

Fort bien, diront certains, mais les allocations familiales profitent également aux familles immigrées, qui ont beaucoup d'enfants, dont l'apport à la société de demain n'est pas évident. C'est une question insoluble, juridiquement et humainement. En droit, il est impossible, et pas souhaitable, de discriminer le versement des allocations à des familles de nationalité française sur un fondement ethnique. Humainement c'est

insupportable. En revanche, les allocations devraient être réservées aux familles françaises, et l'idée de les moduler en fonction de la manière dont les parents tiennent leurs enfants n'est pas absurde. Quand un enfant n'est plus scolarisé, ou délinquant, les parents en sont responsables au premier chef.

Si l'objectif est de faire des économies, il y a ici une piste. Mais tout cela est vain sans une volonté politique forte : susciter le développement de familles françaises qui, par leur fécondité et leur prospérité, contribueront à l'avenir du pays. Avec les gens qui nous gouvernent, c'est un vœu pieux.